



Annonce immobilière trompeuse

Par **mkael29**, le **29/01/2011** à **16:28**

Bonjour,

nous sommes sur le point d'acheter un terrain pour construire une maison. Nous avons vue l'annonce chez un notaire. Sur l'annonce, il est annoncé 2 lots de 900m² viabilisés, avec le prix au m², le prix total d'un lot et les frais de négo.

Or il s'avère que les lots ne sont ni viabilisés (ils le seront plus tard) et surtout pas bornés. Et ça se n'est pas le notaire qui nous l'a dit, mais les propriétaires du terrain.

Que se passera-t-il si le lot qui nous intéresse ne fait pas 900m² ? Pourrait-on menacer le notaire pour publicité mensongère ou trompeuse?

Cordialement.